

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 SEPTEMBRE 1989**

Les décisions

Ont été approuvés,

- le compte financier, exercice 1988
- la DBM n° 3
- les statuts de VALUVAL
- les demande de créations et transformations de postes enseignants et le recensement des emplois vacants
- la création d'une commission pour l'admission en second cycle des étrangers dont la sécurité n'est pas garantie
- la participation de l'université au comité provisoire du centre de bilan
- le rattachement du DEMI à l'IUT
- le compte rendu modifié du conseil du 29 juin.

Les Informations du Président

Le Président rappelle tout d'abord la visite du recteur Frémont, directeur de la programmation et du développement universitaire (DPDU) au ministère de l'Éducation Nationale, pour préparer la politique contractuelle (quadriennale) de l'université (un texte de 4 pages résumant cette visite est disponible au service information).

Le président signale qu'il a tout particulièrement insisté sur les insuffisances en locaux, en enseignants-chercheurs et plus encore en personnels ATOS. A l'issue de la visite le recteur Frémont a confirmé que la région bénéficiera d'un traitement inégalitaire visant à rattraper ses retards, et a pris l'engagement d'augmenter les crédits de maintenance, de créer entre 60 à 70 postes d'enseignants à Valenciennes sur 4 ans, hors IUT et hors ENSI, de construire un complexe sportif. Par contre pour les ATOS il y aurait environ 150 créations au niveau national et 78 pour les bibliothèques, dont un poste pour celle de Valenciennes.

Pour ce qui concerne le contrat de Plan Etat-Région, dans les propositions du Ministère, la construction de la faculté de Droit est classée en 1ère position, celle de l'atelier génie électrique de l'IUT en 14ème position alors qu'elle figurait auparavant en 7ème position. Le président Tison a protesté contre ce déclassement qui toutefois ne devrait pas être préjudiciable car les 15 premiers projets seront lancés cette année. D'ailleurs les premiers travaux vont commencer pour ces 2 constructions et l'architecte sera désigné en décembre. Le président a signalé qu'avec un taux de croissance des effectifs étudiants de 10 à 11 % chaque année (et de 15 % pour les nouveaux bacheliers en 89-90) il est indispensable de construire un bâtiment d'enseignement de 10.000 m². M. Tison a demandé l'aide de toutes les personnalités extérieures du conseil pour qu'elles interviennent en tous lieux afin d'obtenir les constructions indispensables.

Dans le domaine de la recherche le conseil scientifique a décidé la création d'un gros laboratoire : le laboratoire d'automatique et de mécanique (LAM) par regroupement de 4 laboratoires; le LAM de taille européenne, devrait recevoir l'appui du CNRS pour la création de postes et des équipements.

Le laboratoire d'opto-acousto-électronique s'associe à un grand projet régional : la constitution d'un grand laboratoire de 220 chercheurs, l'institut d'électronique et de micro-électronique du Nord. L'université demande des investissements en construction, en équipement et en chercheurs pour ces projets qui entrent dans le cadre du 10ème plan.

Pour les enseignants (qui ont déjà obtenu la revalorisation des heures complémentaires et de la prime de recherche) le ministère crée un régime indemnitaire spécial : les contrats pédagogiques (CP), les contrats d'encadrement doctoral et de recherche (CEDR), les contrats d'administration (CA). 20.000 contrats seront financés en 4 ans : 10.000 CP, 5.000 CA et 5.000 CEDR.

Les crédits de l'enseignement supérieur sont en augmentation : construction : +22 % ; fonctionnement : + 12,8 % ; recherche : + 2,8 %) (les dépenses d'investissement recherches baissent de 10 %).

M. Flamme qui a participé à une réunion de directeurs d'école d'ingénieurs, présidée par le ministre d'Etat, présente le projet de création d'une nouvelle filière d'ingénieurs : formation en 5 ans, profil ingénieur de production et d'application, alternance (3 ans d'études, 2 ans de stages en entreprises), recrutement à 80 % par la formation continue. Ce type de formation convenant parfaitement à l'université de Valenciennes, un groupe de travail sera créé (un représentant de l'université ; un de l'IUT et un de l'ENSI). M. Guillaume propose que M. Trannoy rejoigne le groupe de travail car la création de ce type d'école est indispensable pour le Hainaut-Cambrésis.

Compte financier, exercice 1988

Il est présenté par M. Tournier.

Les recettes , 70.473.731 F, progressent de 16 % et vont à l'enseignement initial (33,5 MF), à la recherche (14,2 MF), à la formation continue (9,3 MF) et à l'administration (9,9 MF).

Les dépenses sont de 65.888.431 F. Le résultat de l'exercice est excédentaire de 4.665.299 F. Le montant des réserves passe à 13.838.282 F mais il convient de tenir compte des dépenses engagées non mandatées et des reports de crédits non utilisés.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

DBM n° 3

Elle comprend :

- une DBM de report pour les services généraux ;
- une DBM de rattachement pour les services généraux ;
- une DBM pour la faculté de Droit.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

La politique de transfert de technologie

M. Tournier présente un document de 3 pages, approuvé par le conseil scientifique, et rappelle que 98 % des actions de transfert de technologie sont assurées par le LAM, le LOAE et le GIP de Maubeuge.

Il annonce la création d'une structure interface, l'association VALUVAL qui recrutera un "monsieur transfert" grâce à une subvention de la délégation à l'aménagement du territoire. Les actions de transfert seront réalisées par les laboratoires de l'université, VALUVAL favorisant la réalisation des contrats, prélevant un pourcentage sur les activités qu'elle initialise et recevant des subventions. La construction d'un bâtiment de 2.200 m² est prévue.

M. Philippe estime que la greffe d'innovations dans l'entreprise doit s'accompagner d'un volet formation des salariés si l'on veut éviter le rejet ou l'échec. Or il constate l'absence du mot formation dans la politique de transfert de l'université. Par ailleurs il s'étonne que les syndicats de salariés ne soient pas représentés dans VALUVAL. MM. Tison et Delquignies précisent qu'il sera toujours possible par la suite de modifier la liste des membres de VALUVAL.

M. Psonka rappelle que ces statuts ont déjà été présentés au conseil d'administration et adoptés. S'ils sont à nouveau examinés c'est parce qu'ils ont subi une légère modification. Enfin le secrétaire général ajoute que la formation étant l'une des missions fondamentales de l'université, elle est automatiquement incluse dans la politique de VALUVAL.

M. Tournier indique les modifications apportées par rapport au premier projet : à l'article 1 "Hainaut-Cambrésis" est ajouté à la définition de VALUVAL ; à l'article 2 le mot diffuser remplace développer ; à l'article 3, sur les conseils du ministère de l'industrie, 4 entreprises sont ajoutées à la liste des membres fondateurs (CIMT Marly, Vallourec - Centre d'études d'Aulnoye, SECA automatismes, Prosyst) ; à l'article 8 "et toutes autres" est ajouté à la fin du 3ème alinéa ; à l'article 10 le conseil d'administration est réparti en 2 collèges au lieu de 3 ; la notion de "collège des activités socio-économiques" est élargie à celle de "collège des autres membres".

Les statuts de VALUVAL ainsi modifiés sont adoptés à l'unanimité, moins 5 abstentions.

Transformations, créations et emplois vacants

Le dossier présenté par le président, relatif aux demandes de transformations d'emplois de maître de conférences en emplois de Professeur des universités est approuvé à l'unanimité, moins une voix contre (33 pour, 1 contre).

Le dossier de demandes de republication des transformations non pourvues est approuvé à l'unanimité (34 voix).

Le dossier de demande de créations d'emplois d'enseignants, classés de 1 à 19, au titre du rattrapage, est approuvé à l'unanimité.

Les demandes de créations d'emplois d'enseignants, classées de 20 à 35, sollicités au titre du développement dans la perspective de la rentrée 90, sont approuvées par 33 voix pour, 1 vote contre.

Enfin le recensement des emplois vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée 90, est approuvé à l'unanimité.

Scolarité des étudiants

M. Psonka rappelle que les textes réglementaires précisent qu'un étudiant qui souhaite s'inscrire dans un même établissement à 2 diplômes différents doit payer un droit forfaitaire pour le second. Ce droit se monte à 315 F.

Accueil : en licence de maths, en second cycle, des étrangers

En juin le déficit en postes, en locaux et en amphis se cumulant, la situation apparaissait catastrophique. Toutefois grâce à l'effort des enseignants en maths pour accueillir tous les étudiants et grâce à l'obtention d'un support d'agrégé supplémentaire afin de dédoubler les groupes de TD, la situation ne présente plus le caractère "aigu" initialement constaté.

Toujours au chapitre de l'accueil, le président Tison rappelle que les étudiants issus des 1ers cycles de l'université de Valenciennes doivent bénéficier d'un examen attentif de leur dossier en vue de leur admission en second cycle, sans que leur candidature soit privilégiée. "C'est le devoir moral de l'université vis à vis de ses étudiants" a déclaré le président.

M. Torguet propose la création d'une commission spéciale, présidée par le vice-président "pédagogie", chargée d'examiner les candidatures en second cycle des étudiants étrangers, issus des premiers cycles de Valenciennes et dont la sécurité ne serait pas garantie s'ils devaient rentrer dans leur pays d'origine en cas de non admission. Cette commission sera composée de membres des jurys d'admission des divers seconds cycles concernés.

Le conseil adopte à l'unanimité la création de cette commission.

Conseil de certificat

M. Torguet rappelle que tous les conseils de certificat, de formation, doivent déterminer les modalités d'examen avant la fin du mois de novembre. Le président de l'université devra recevoir les relevés de conclusions de tous ces conseils.

Centre de bilan

Dans le cadre de la charte de développement proposée par la Datar, sera créé un centre expérimental de bilan pour le bassin d'emploi. Sa vocation sera d'aider les salariés et les demandeurs d'emploi (essentiellement de niveau 5 et 6) à élaborer des projets professionnels, d'insertion, de formation. Les prestations de ce centre seront : l'accueil, l'évaluation, le diagnostic, le bilan, l'orientation, le conseil et l'aide au placement. Les ressources proviendront de subventions d'Etat et des collectivités et des prestations payantes du centre. Il est uniquement demandé à l'université de participer aux travaux du comité provisoire chargé de constituer officiellement l'association. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité, moins une abstention.

Par ailleurs il est rappelé à la demande de M. Philippe que les formations de niveau 5 et 6 ne sont pas du ressort de l'université, qui cependant participe à la

formation des formateurs de ces niveaux.

DEMI

M. Obert propose que le diplôme européen de management international (DEMI) soit rattaché à l'institut universitaire de technologie ; il faut noter que, créé par l'IUT, il est animé essentiellement par cet institut. Voté à l'unanimité.

Diplôme d'études universitaires professionnelles

M. Tison rappelle que dans le projet de contrat figure la création d'un diplôme d'études universitaires professionnelles (DEUP) destiné aux bacheliers "exclus" des DEUG, des DUT et des BTS... et des DEUST, ce dernier diplôme étant devenu un diplôme plutôt élitiste.

A l'issue du conseil le président présente M. Leroy, l'ingénieur recruté pour le transfert de technologie dans le cadre de VALUVAL.

Approbation du compte rendu du conseil du 29 juin

Le compte rendu est adopté avec la précision suivante : la proposition de nomination sur un poste ENSAM a été approuvée en conseil restreint, conformément aux textes.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Lasseron - MM. Carpentier, Delquignies, François, Leman, Philippe, Trannoy.

Collège A : MM. Bourton, Flamme, Fiorot, Florent, Moriamez, Ravalard, Tournier, Willaëys.

Collège B : Mmes Camion, Hippolyte - Melle Plaisant - MM. Nogacki, Obert, Raviart, Tison.

Collège ATOS : Mmes Ameur, Cleuet, France - MM. Balenghien, Duez.

Collège étudiants : Melles Godrie, Missana - MM. Feru, Gour.

Membres de droit : Le secrétaire général, l'agent comptable.

Invités : MM. Dorobisz, Machelart, Moreau.

Excusés : Mme Forestier.

Ont donné pouvoir : M. Grimaldi à M. François ; M. Szymusiak à M. Philippe ; M. Delbecq à M. Trannoy ; M. Horling à M. Tournier ; M. Soenen à M. Ravalard ; M. Del Campo et M. Loquet à M. Tison.